

L'ensemble des prestations de protection sociale versées aux ménages représente 417,5 milliards d'euros, soit 28,5 % du PIB en 2001.

Cet agrégat a progressé de 4,3 % en valeur et de 2,7 % en euros constants entre 2000 et 2001, soit 1 point de croissance de plus que la richesse nationale.

Le rythme plus élevé de la croissance en valeur des dépenses sociales en 2001 s'explique tout d'abord par la progression rapide des prestations du risque maladie (+6,3 %), elle-même liée à l'augmentation des dépenses de santé dans leur ensemble (+5,8 %).

Les prestations au titre de la vieillesse et de la survie, qui représentent la part la plus importante (44,0 %) de l'ensemble des prestations de protection sociale, ont également connu une progression plus nette en 2001 (+4,1 %) qu'en 2000 (+2,8 %), en raison notamment d'une revalorisation plus forte des principaux avantages de vieillesse de base et complémentaires.

Le troisième facteur d'accélération concerne les dépenses afférentes au chômage et aux préretraites. Celles-ci avaient fortement baissé en 2000 (-3,2 %) en raison d'une diminution importante du nombre des demandeurs d'emploi. Elles repartent à la hausse en 2001 (+1,8 %) avec la stabilisation du nombre des chômeurs et l'amélioration de la couverture des personnes privées d'emploi par les régimes d'indemnisation.

À l'inverse, les prestations afférentes à la pauvreté et à l'exclusion connaissent un nouveau ralentissement en valeur (+0,4 % en 2001) et baissent en termes réels, en raison de la diminution du nombre des allocataires du Revenu minimum d'insertion. La situation économique favorable explique également la diminution du nombre des bénéficiaires des aides au logement, prestations soumises à conditions de ressources. La progression des prestations logement en 2001 (+3,3 % en valeur) tient toutefois à la forte augmentation des prestations moyennes due à l'unification des barèmes des allocations logement et à la modification des règles d'appréciation des ressources des ménages.

Laurent CAUSSAT, Jean-Pierre DUPUIS

Ministère des Affaires sociales, du travail et de la solidarité
Ministère de la Santé, de la famille et des personnes handicapées
DREES

Les prestations sociales en 2001

En 2001, le montant des prestations de protection sociale reçues par les ménages s'élève à 417,5 milliards d'euros, en progression de 4,3 % en euros courants et de 2,7 % en termes réels par rapport à 2000. La part des prestations de protection sociale dans le PIB atteint 28,5 %, et repart à la hausse après une diminution continue de 1996 à 2000, année où elle avait atteint 28,3 %.

Au sein des prestations de protection sociale, ce sont celles afférentes aux risques vieillesse – survie (encadré 1) qui occupent la première place, avec 44 % des prestations représentant 12,5 % du PIB (graphique 1). La part des prestations de vieillesse – survie dans le PIB connaît une augmentation tendancielle, de 1,2 point depuis 1990, en raison du développement des régimes complémentaires de retraite et de la « maturation » du système de retraite dans son ensemble avec l'arrivée de générations nouvelles de retraités qui se sont constitué des droits à la retraite plus élevés que leurs aînés. Ce mouvement est toutefois tempéré depuis quelques années par l'arrivée à l'âge de la retraite des générations « creuses » nées pendant la Seconde Guerre mondiale.



Les prestations liées à la maladie représentent 8,1 % du PIB. L'évolution enregistrée en 2001 traduit la reprise à la hausse de la part des prestations maladie dans le PIB, alors qu'elle s'était stabilisée aux alentours de 7,8 % depuis 1995, et que sur plus longue période elle avait augmenté d'environ 1 point depuis 1990, et ce en France comme dans les autres pays développés.

Les prestations afférentes aux autres risques représentent 7,9 % du PIB. La tendance de longue période est à la baisse pour la plupart de ces risques – invali-

dité, accidents du travail, maternité, famille, insertion et réinsertion professionnelle, chômage – à l'exception cependant des risques « logement » et « pauvreté – exclusion sociale », qui ont connu une progression importante depuis 1990, principalement sous l'effet de la création et de la montée en charge du Revenu minimum d'insertion (RMI).

En 2001, les évolutions les plus significatives concernent :

- la poursuite de la croissance rapide des dépenses au titre du risque maladie, avec une contribution significative des

indemnités journalières et des dépenses de médicaments ainsi que de certains soins ambulatoires, notamment les honoraires de dentistes ;

- l'accélération des dépenses de vieillesse – survie, qui augmentent en 2001 approximativement comme l'ensemble des prestations de protection sociale, alors qu'elles croissaient plus lentement au cours des années précédentes ;

- l'augmentation appréciable des prestations logement malgré une diminution du nombre d'allocataires, en raison des modifications apportées aux barèmes et à l'évaluation des ressources des ménages ;

- le retour à la hausse des dépenses d'indemnisation du chômage, après la diminution considérable enregistrée en 2000 ;

- enfin, l'amplification du ralentissement des prestations afférentes au risque « pauvreté – exclusion », déjà observé en 2000 qui, pour la deuxième année consécutive, diminuent en termes réels.

Dans la suite de l'analyse, les taux d'évolution des diverses catégories de prestations seront exprimés en euros courants, étant entendu que c'est le même déflateur, à savoir l'évolution des prix de la dépense de consommation des ménages des comptes nationaux (+1,6 % en 2001, contre +1,5 % en 2000), qui sert par ailleurs à retracer les évolutions en termes réels.

Poursuite de la hausse des prestations maladie en 2001

Les prestations liées au risque maladie augmentent de 6,3 % en 2001 (graphique 2 et tableau 1), soit à peine moins vite qu'en 2000 (+6,5 %). Cette hausse est directement liée à l'évolution de la consommation totale de soins et de biens médicaux, qui augmente de 5,8 % dans les comptes de la santé pour 2001. Les prestations afférentes aux soins de santé, qui représentent 92 % des prestations maladie, progressent de 6,3 %, contre +6,5 % en 2000. Les médicaments contribuent fortement à cette croissance encore rapide (+8,3 %), de même que les soins ambulatoires (+5,3 %, dont +3,0 % pour les honoraires de médecins, +5,8 % pour les honoraires d'auxiliaires médicaux, +9,7 % pour les honoraires de dentistes, +7,2 % pour les analyses). En re-

E•1

Risques et prestations

Les prestations santé regroupent les prestations liées à la maladie, à l'invalidité et aux accidents du travail. Le poste le plus important de ces dépenses correspond au remboursement partiel ou intégral des soins de santé des ménages. La prise en charge des soins de santé par la Sécurité sociale dans le secteur public hospitalier, au moyen de la dotation globale hospitalière, constitue une composante de ces soins en tant que prestations de services sociaux. En 2001, il est à noter la création de l'allocation de présence parentale, permettant aux parents d'enfants handicapés ou victimes d'un accident de suspendre leur activité professionnelle, qui est classée dans le risque invalidité.

À côté des pensions, les prestations classées dans le risque vieillesse – survie incluent des avantages non contributifs et des aides accordées dans le cadre de l'action sociale développée par les différents régimes. Les prestations dites de survie sont des prestations directes, c'est-à-dire déterminées par référence à une prestation à laquelle aurait eu droit le conjoint (telle l'assurance veuvage) ou des prestations dérivées d'un droit du conjoint (comme la pension de réversion).

Les prestations de protection sociale du risque famille comprennent les dépenses liées à la maternité et à la famille. Les prestations versées au titre de la maternité sont essentiellement composées d'indemnités journalières, de l'Allocation pour jeune enfant (APJE) courte et des remboursements de soins de santé. Les prestations versées au titre de la famille incluent, à côté des prestations familiales légales, des interventions qui entrent dans le cadre de l'action sociale familiale.

Au sein du risque emploi, le risque chômage regroupe toutes les prestations versées à des personnes privées d'emploi qui ne remplissent pas les conditions normales de droit à la retraite et dont la cessation d'activité n'est pas envisagée comme définitive. Parallèlement aux prestations liées à l'indemnisation du chômage, le risque chômage comprend également les préretraites. Le risque insertion et réinsertion professionnelle correspond à la recherche et à l'adaptation à un nouvel emploi et aux versements compensant la perte de salaire due à l'absence de travail pour cause de formation professionnelle.

Les prestations logement comprennent principalement les allocations de logement et accessoirement des prestations extra-légales des régimes spéciaux. Il existe trois allocations de logement destinées à assurer une couverture partielle des frais de logement : l'Allocation de logement à caractère familial (ALF), l'Allocation de logement à caractère social (ALS) et l'Aide personnalisée au logement (APL). Elles sont toutes les trois attribuées sous condition de ressources aux locataires et aux accédants à la propriété qui occupent un logement répondant à des normes minimales de salubrité et de peuplement.

• Allocation de logement à caractère familial (ALF)

Cette allocation est une prestation destinée aux jeunes ménages (versée au maximum pendant cinq ans à compter de la date du mariage) et aux familles avec des personnes à charge (enfants, ascendants ou infirmes) payant un minimum de loyer.

• Allocation de logement à caractère social (ALS)

Depuis le 1^{er} janvier 1993, l'accès à l'ALS est étendu à toute personne disposant de ressources ne dépassant pas un certain plafond (qui varie selon le lieu où l'on vit). Sont concernés en particulier les étudiants, les jeunes travailleurs de plus de 25 ans, les personnes âgées de 60 à 65 ans et les chômeurs.

• Aide personnalisée au logement (APL)

Celle-ci est destinée aux locataires de logements conventionnés et aux accédants à la propriété ou aux propriétaires qui ont amélioré leur logement avec des prêts aidés par l'État (PAP) ou des prêts conventionnés (PC).

La prise en charge de l'exclusion sociale par le Revenu minimum d'insertion (RMI) constitue l'essentiel du risque pauvreté, qui comprend aussi l'action des organismes associatifs qui œuvrent dans ce domaine.

vanche, les dépenses hospitalières progressent plus modérément (+4,2 % par la dotation globale des hôpitaux publics).

La poursuite d'une croissance rapide des soins de santé peut s'expliquer notamment par deux événements intervenus en 2001 :

- d'une part, la montée en charge de la Couverture maladie universelle (CMU) créée le 1^{er} janvier 2000 qui, avec environ 4,7 millions de bénéficiaires de la CMU complémentaire au 31 décembre 2001 contre 3,8 millions à sa création, a connu une progression importante ;

- d'autre part, l'alignement des prestations d'assurance maladie du régime des travailleurs indépendants sur celles du régime général des salariés.

Les prestations en espèces – essentiellement les indemnités journalières – progressent de 6,7 % en 2001, soit une accélération significative par rapport à 2000 (+4,6 %). Selon les données de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), le nombre d'indemnités journalières dans le champ des assurés du régime général aurait progressé de 6,6 % en 2001, avec toutefois une augmentation de la part des indemnités journalières de moins de trois mois. Comme la masse des salaires bruts reçus par les ménages a progressé de 5,4 % en 2000 et en 2001, on peut estimer que le nombre moyen d'indemnités journalières par salarié a progressé de 1,3 % en 2001, après avoir baissé de -0,8 % en 2000. En 2001, une augmentation de la fréquence des arrêts de travail pour maladie s'ajouterait donc au dynamisme de l'emploi et des salaires pour expliquer la progression des prestations en espèces du risque maladie.

Les prestations relatives au risque invalidité progressent de 3,5 % en 2001, soit légèrement plus vite qu'en 2000 (+3,1 %). Ce sont les prestations en nature, et principalement la prise en charge de l'hébergement des personnes handicapées, qui contribuent le plus fortement à cette croissance (+5,2 %). Les montants versés au titre de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH) ont, quant à eux, progressé de façon modérée (+1,7 %), malgré l'augmentation importante de ses bénéficiaires (+3,1 % en glissement de décembre 2000 à décembre 2001, date à laquelle 732 400 per-

sonnes bénéficiaient de cette allocation). L'Allocation d'éducation spéciale connaît de son côté une croissance rapide (+5,8 % en valeur comme en 2000) liée à la progression des effectifs (+4,4 % en glissement sur l'année) qui sont au nombre de 118 600 fin 2001.

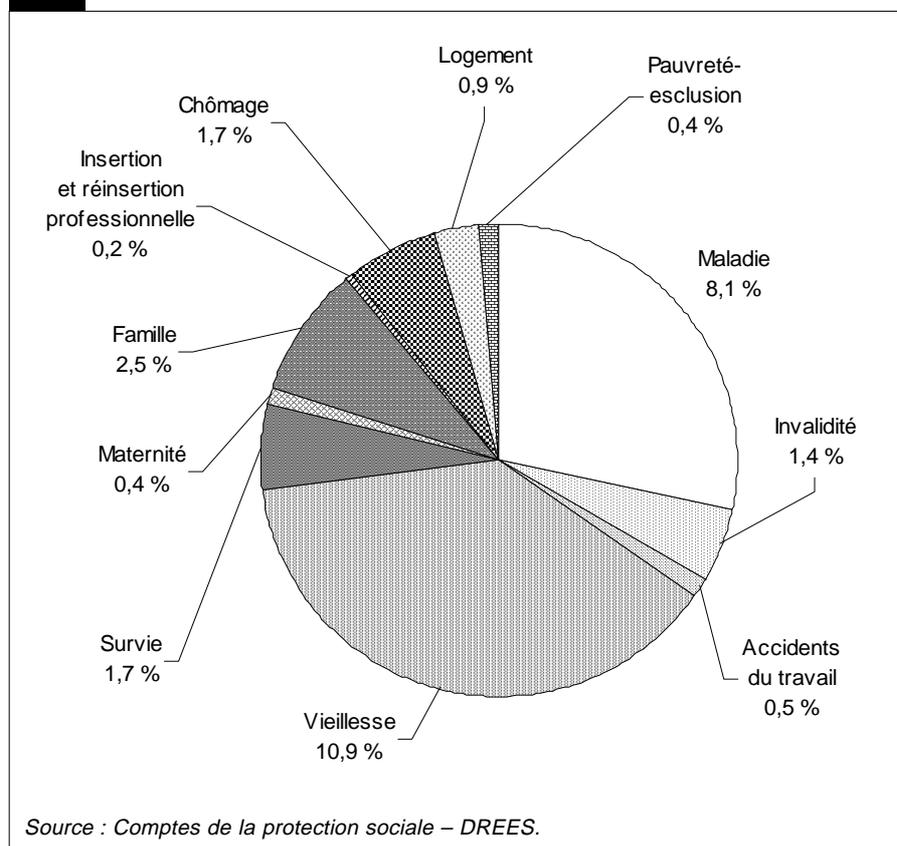
Les prestations afférentes au risque « accidents du travail » marquent en 2001, avec une croissance de 3,7 %, une nouvelle accélération (+3,3 % en 2000, +2,4 % en 1999). Comme en 2000, ce sont les indemnités journalières qui contribuent le plus à cette augmentation, avec une croissance de 9,1 %, liée au dynamisme de l'emploi. Les rentes d'incapacité permanente ne connaissent qu'une progression modeste (+0,9 %), et auraient sans doute encore diminué sans la montée en charge des dispositifs de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante. L'indemnisation des victimes de l'amiante est d'ailleurs appelée à constituer à l'avenir une charge financière croissante, après la création, dans la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2001, d'une procédure spéciale d'indemnisation et d'un Fonds d'in-

demnisation des victimes de l'amiante (FIVA).

Progression plus rapide des retraites du fait des revalorisations

En 2001, les prestations de vieillesse et de survie progressent de 4,1 % dans leur ensemble, soit une hausse sensiblement plus rapide qu'en 2000 (+2,8 %). Cette accélération touche l'ensemble des postes de cette catégorie de prestations : pensions de base, pensions complémentaires, minimum vieillesse, pensions de réversion. Elle tient essentiellement à une revalorisation plus importante en 2001 qu'en 2000 des principales pensions. Ainsi, les pensions de droit direct du régime général et le minimum vieillesse ont été revalorisés de +2,2 % au 1^{er} janvier 2001, contre +0,7 % en 2000. L'accord interprofessionnel du 10 février 2001 a également prévu des revalorisations dans les régimes de retraite complémentaire : si les pensions de l'ARRCO – régime complémentaire de retraite de l'ensemble des salariés – ont été revalorisées de +1,9 % au 1^{er} avril 2001, soit autant qu'au

G01 répartition par risque des prestations de protection sociale en pourcentage du PIB en 2001



1^{er} avril 2000, celles de l'AGIRC – régime de retraite complémentaire spécifique aux cadres – ont été revalorisées de +2,3 % au 1^{er} avril 2001, alors qu'elles n'avaient bénéficié d'aucun gain de pouvoir d'achat en 2000.

En ce qui concerne les effectifs de retraités, leur croissance modérée, observée depuis plusieurs années, se confirme. Le nombre des retraités du régime général progresse de 1,9 %, marquant le retour à la tendance des années 90 après le ralentissement important constaté en 2000 (+1,0 %), qui était dû à un changement du mode de dénombrement des retraites servies par le régime général. Cette croissance, qui reste modeste, tient d'une part à la conjoncture démographique, avec l'arrivée à l'âge de la retraite des générations peu nombreuses nées pendant la Seconde Guerre mondiale. D'autre part, elle a pu enregistrer l'effet de report de l'âge de départ en retraite du fait des changements de législation de l'assurance vieillesse intervenus à partir de 1994, qui se sont traduits, notamment,

par un allongement de la durée de cotisation requise pour obtenir une pension à taux plein : au 1^{er} janvier 2001, cette durée s'est accrue d'un trimestre, passant à 158 trimestres. Au total, le nombre de retraités du régime général âgés de 60 à 64 ans recule de 2,4 % entre le 31 décembre 2000 et le 31 décembre 2001.

670 000 personnes bénéficiaient au 31 décembre 2001 de l'Allocation supplémentaire du Fonds de solidarité vieillesse – formant avec d'autres prestations non contributives de vieillesse le « minimum vieillesse » – soit une baisse de 2,3 % après celle de 5,7 % en 2000. Ceci confirme, à la faveur de la « maturation » des régimes de retraite, la tendance à la diminution sur longue période des avantages non contributifs de retraite.

Les pensions de réversion progressent de 3,0 %, soit, comme les années antérieures, moins rapidement que l'ensemble des pensions.

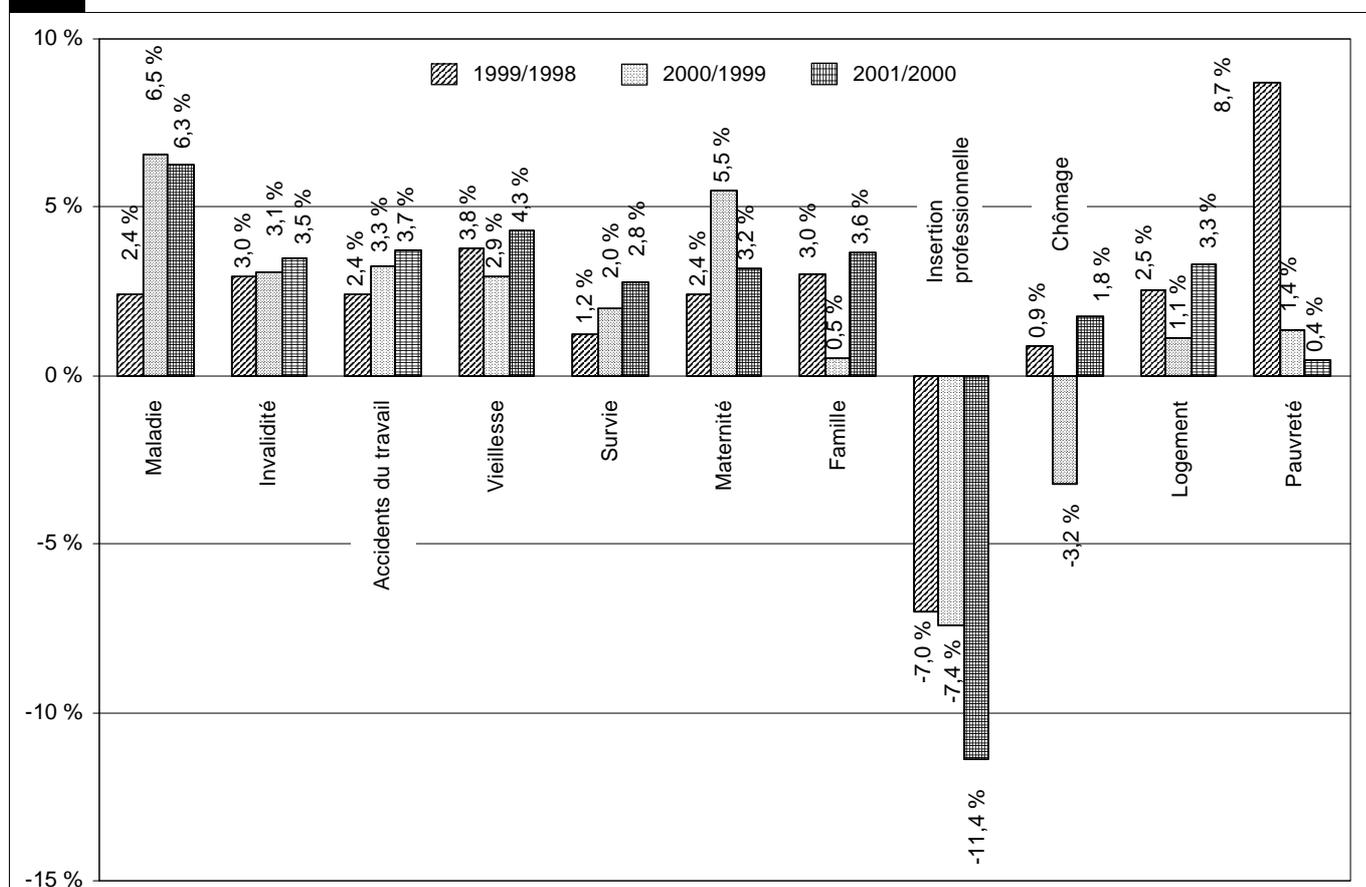
Enfin, la croissance des dépenses liées à la Prestation spécifique dépendance (PSD) reste très rapide en

2001 (+16,5 % après +32,0 % en 2000). Au 31 décembre 2001, à la veille de l'entrée en vigueur du nouveau dispositif de prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées, dénommé « Allocation personnalisée d'autonomie » (APA), le nombre des bénéficiaires de la PSD s'élevait à 150 000 environ, soit 20 000 de plus qu'à la fin de l'année 2000. Dans le même temps, les charges au titre de l'Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) en faveur des personnes âgées de 60 ans ou plus poursuivent leur baisse (-12,0 %, après -36,0 % en 2000). Environ 28 000 bénéficiaires sont concernés par cette allocation au 31 décembre 2001.

Progression modérée des prestations des risques famille, maternité et logement

Les dépenses de protection sociale en faveur des familles progressent de 3,6 % en 2001, soit sensiblement plus vite qu'en 2000 (+0,5 %). Ce contraste d'une année

G.02 taux de croissance des prestations de protection sociale en valeur (euros courants)



Source : Comptes de la protection sociale – DREES.

sur l'autre résulte de la revalorisation de la base mensuelle des allocations familiales (+1,8 % au 1^{er} janvier 2001), de la progression importante du supplément familial de traitement des fonctionnaires (+6,2 %), et de la hausse du nombre d'allocataires.

Les tendances démographiques générales sont en effet favorables à la croissance du nombre des bénéficiaires des prestations familiales. En 2001, le nombre des naissances s'est maintenu à son niveau historiquement élevé de l'année 2000 (775 000), et malgré la sortie des classes d'âge relativement nombreuses nées au début des années 80, l'effectif des familles bénéficiaires des principales prestations familiales progresse plus rapidement qu'en 2000. Le nombre de familles bénéficiaires des prestations familiales a ainsi progressé de 0,6 % en 2001, après +0,2 % en 2000. En second lieu, les prestations d'aide à l'accueil du jeune enfant continuent de croître rapidement. C'est le cas, en particulier, de

l'Aide aux familles pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée (AFEAMA), dont le nombre de bénéficiaires progresse de 5,7 % en 2001. Cette allocation a également été revalorisée en 2001 pour les familles aux revenus les plus modestes.

En revanche, les prestations soumises à condition de ressources connaissent une progression plus modeste en 2001 (+1 % en valeur). Cette évolution peut s'expliquer par l'amélioration de la situation économique des ménages en 2000 et en 2001, qui réduit légèrement la proportion de ménages dont les ressources sont inférieures aux plafonds pour l'ouverture du droit à ces prestations. Ainsi, le nombre de bénéficiaires du complément familial diminue-t-il de 1,7 % en 2001.

Les indemnités journalières de maternité progressent quant à elles de 3,2 %, malgré la stabilité du nombre de naissances, et en raison de la progression des salaires moyens qui servent de base au calcul de ces revenus de remplacement.

Les prestations relatives au logement se sont enfin accrues de 3,3 % en 2001 (+1,7 % en volume). Cette augmentation est observée malgré une diminution globale des allocataires (-0,2 % pour l'Allocation de logement familiale [ALF], -1,5 % pour l'Allocation de logement sociale [ALS], et -1,6 % pour l'Aide personnalisée au logement [APL]), elle-même liée, comme dans le cas des prestations familiales sous condition de ressources, à l'amélioration générale de la situation économique. Cet accroissement des prestations logement tient à la progression sensible du montant moyen de l'ALF et de l'ALS à la faveur des deux réformes intervenues au 1^{er} janvier 2001 : d'une part l'unification des barèmes de ces deux allocations à un niveau proche de celui de l'APL et, d'autre part la création d'un abattement général sur les ressources des ménages de façon à supprimer un effet de perte d'allocation pour des personnes qui ne pouvaient plus prétendre au bénéfice

T 01 taux de croissance des prestations de protection sociale en valeur (euros courants)

en %

	1999/ 1998	2000/ 1999	2001/ 2000	Montants 2001 en millions d'euros
Maladie	2,4	6,5	6,3	118 275
<i>dont prestations en espèces</i>	5,0	4,6	6,7	8 038
<i>dont soins de santé</i>	2,3	6,7	6,3	109 704
Invalidité	3,0	3,1	3,5	20 374
<i>dont pensions et garantie de ressources</i>	2,9	0,7	2,8	7 894
<i>dont allocation aux adultes handicapés (AAH)</i>	5,1	3,7	1,8	4 859
<i>dont action sociale (hébergement)</i>	3,2	5,9	5,2	7 171
Accidents du travail	2,4	3,3	3,7	6 729
<i>dont indemnités journalières</i>	6,7	5,9	9,1	2 005
Vieillesse	3,8	2,9	4,3	159 177
<i>dont pensions de base</i>	3,8	3,3	4,2	114 354
<i>dont pensions complémentaires</i>	4,9	2,5	4,1	37 984
<i>dont minimum vieillesse</i>	-2,0	-2,7	3,3	2 614
Survie	1,2	2,0	2,8	24 418
<i>dont pensions de réversion</i>	1,9	2,0	3,0	20 257
Maternité	2,4	5,5	3,2	5 328
Famille	3,0	0,5	3,6	36 951
<i>dont allocations familiales</i>	5,3	-0,9	5,5	11 557
<i>dont autres prestations familiales</i>	1,0	1,9	3,9	13 799
<i>dont action sociale - aide sociale</i>	1,0	0,4	2,0	7 310
Insertion et réinsertion professionnelle	-7,0	-7,4	-11,4	2 468
Chômage	0,9	-3,2	1,8	25 253
<i>dont indemnités de chômage</i>	1,7	-0,8	3,2	17 452
<i>dont préretraites</i>	-2,4	-4,1	-2,7	4 648
Logement	2,5	1,1	3,3	12 812
Pauvreté-Exclusion	8,7	1,4	0,4	5 714
<i>dont revenu minimum d'insertion (RMI)</i>	10,0	0,3	0,0	4 599
Total des prestations	2,8	3,1	4,3	417 500

Source : Comptes de la protection sociale – DREES.

d'un minimum social à la faveur de la reprise d'un emploi.

Reprise à la hausse des prestations chômage mais stabilisation des prestations liées au risque « pauvreté – exclusion »

Les prestations versées au titre de l'indemnisation du chômage et des préretraites augmentent de 1,8 % en 2001 (+0,2 % en euros constants). Cette hausse marque une reprise après la diminution enregistrée en 2000 (-3,2 %), année il est vrai très favorable en termes d'emploi. Le nombre de chômeurs au sens du Bureau international du travail (BIT), qui avait fortement baissé en 2000 (-316 000 chômeurs entre décembre 1999 et décembre 2000), est en effet resté stable sur l'ensemble de l'année 2001 (2,361 millions fin 2001 contre 2,360 millions fin 2000, soit un taux de chômage de 8,8 %).

Au sein de cet ensemble, les indemnités de chômage progressent de 3,2 %,

tandis que les préretraites sont en diminution de 2,7 %.

Selon les données de l'UNEDIC, le nombre des bénéficiaires de l'indemnisation du chômage, par le régime d'assurance ou le régime de solidarité, a progressé de 9,1 % entre fin décembre 2000 et fin décembre 2001, alors qu'il avait diminué de 6,6 % au cours des douze mois précédents. Le potentiel de chômeurs indemnisables, soit les demandeurs d'emploi en fin de mois des catégories 1 à 8, a quant à lui progressé de seulement 0,4 %. Ceci confirme la tendance déjà observée en 2000 à l'amélioration appréciable de la couverture des demandeurs d'emploi par les régimes d'indemnisation du chômage, qu'il s'agisse du régime d'assurance (UNEDIC) ou du régime de solidarité (Allocation de solidarité spécifique financée par l'État). Étendu aux personnes dispensées de recherche d'emploi, ce taux de couverture atteindrait 58,9 % à la fin 2001, supérieur de 4,4 points à son niveau d'un an auparavant.

Cette évolution peut être mise en re-

lation avec la montée en charge de la convention sur l'assurance chômage signée par les partenaires sociaux et agréée par le gouvernement le 4 décembre 2000. En effet, dans le régime d'assurance, le nombre des demandeurs d'emploi indemnisés augmente en 2001 de 13,4 %, entraînant une hausse de 4,5 % de la masse des indemnités de chômage versées. À l'inverse, les montants versés au titre du régime de solidarité diminuent de 4,2 % pour un nombre de bénéficiaires en baisse de 6,4 %.

La diminution des dépenses de préretraites prolonge l'évolution observée en 2000. Le nombre des préretraités dans le secteur privé diminue de 14,6 % après -14,9 % en 2000, sous l'effet d'une nouvelle chute des effectifs de préretraités du Fonds national de l'emploi (-13,0 %), et des restrictions à l'accès à l'Allocation de remplacement pour l'emploi (ARPE). Seules les dépenses au titre du congé de fin d'activité de la Fonction publique continuent à progresser (+30 % en 2001).

Les prestations au titre du risque « pauvreté-exclusion sociale » progressent de seulement 0,4 %, soit une diminution de 1,1 % en termes réels. 2001 est ainsi la deuxième année consécutive à voir l'ensemble de ces prestations décroître en euros constants.

Cette évolution s'explique par la dynamique des dépenses du Revenu minimum d'insertion (RMI), qui constituent environ 80 % des prestations du risque « pauvreté – exclusion sociale ». L'allocation du RMI a bénéficié au 1^{er} janvier 2001, comme les autres minima sociaux, d'une revalorisation de +2,2 %. Le nombre des allocataires du RMI poursuit toutefois sa baisse entamée en 2000 : fin décembre 2001, le nombre des bénéficiaires du RMI, en métropole et dans les DOM, s'établissait à 1,073 million, soit une diminution de 2,1 % par rapport à la fin de l'année 2000. Ce second recul, après celui enregistré en 2000 (-5,2 %), confirme l'incidence, quoique différée, de la forte croissance de l'emploi observée ces dernières années sur le nombre de bénéficiaires du RMI, et ce malgré le développement des mécanismes « d'intéressement » qui permettent à ces bénéficiaires de cumuler temporairement leur allocation et un revenu d'activité, et qui prolongent leur maintien dans le dispositif. ●

Méthodologie

Les données sur les prestations de protection sociale sont issues du Compte satellite de la protection sociale. Les prestations y sont décomptées au sens de la Comptabilité nationale, c'est-à-dire en droits constatés et sur l'ensemble du territoire national, départements d'outre-mer compris ; le champ est donc plus large que celui des comptes de la Sécurité sociale. Les évaluations détaillées des prestations par risque sont fondées sur les dernières données disponibles des régimes de protection sociale. Le total des prestations par régime est calé sur les données des comptes nationaux publiées en avril 2002 (provisoires pour l'année 2001), à une exception près. Les séries de prestations logement (Aide personnalisée au logement [APL] et Allocation de logement à caractère social [ALS]) de la CNAF ont été retenues, de préférence à celles du Fonds national de l'habitat (FNH) et du Fonds national d'aide au logement (FNAL) intégrant des décalages comptables. Les soins de santé, non ventilés dans le Compte de la protection sociale, l'ont été à partir des premiers résultats du Compte satellite de la santé pour 2001. Enfin, ces données provisoires peuvent s'écarter de celles présentées à la Commission des comptes de la Sécurité sociale de juillet 2002, notamment en ce qui concerne les dépenses de santé.

Les données (provisoires) sur les effectifs de bénéficiaires des différentes prestations sont issues de tableaux communiqués par la CNAF et des publications de l'UNEDIC. Les séries mensuelles ne sont disponibles que pour les effectifs de bénéficiaires du RMI et des prestations UNEDIC, ce qui permet de calculer des effectifs moyens annuels. Concernant les bénéficiaires des prestations familiales, de l'Allocation pour adultes handicapés (AAH) et de l'Allocation d'éducation spéciale (AES), on ne dispose que des effectifs au 31 décembre de chaque année. Par souci de cohérence, on privilégie, pour les effectifs de bénéficiaires des prestations, l'approche en glissement annuel, ce qui rend fragile la comparaison avec l'évolution en moyenne des masses financières correspondantes. À l'exception de la prestation spécifique dépendance (PSD) [données DREES], les effectifs des bénéficiaires des prestations vieillesse – survie ne sont pas encore disponibles pour l'ensemble des régimes en 2001.

Pour en savoir plus

- Jean-Pierre DUPUIS, Marie-Odile RATTIER, « Les comptes de la protection sociale 2001 », Document de travail, n° 40, septembre 2002, DREES.
- Annie FENINA, « Les comptes de la santé en 2001 », Études et Résultats, n° 187, septembre 2002, DREES.
- « Les revenus sociaux en 2000 », Dossiers solidarité et santé, n°4, octobre-décembre 2001, DREES.

Études et Résultats derniers numéros parus

- Dr Dominique Baubeau, Édith Thomson :
« *Les plateaux techniques liés aux interventions sous anesthésie entre 1992 et 2000 – Une évolution contrastée, reflet de la spécialisation croissante des secteurs public et privé* »,
Études et résultats n° 189, septembre 2002.
- Valérie Paris, Thomas Renaud, Catherine Sermet :
« *Des Comptes de la santé par pathologie – Un prototype sur l'année 1998* »,
Études et résultats n° 188, septembre 2002.
- Annie Fénina : « *Les Comptes de la santé en 2001* »,
Études et résultats n° 187, septembre 2002.
- Nathalie Dutheil :
« *Les aidants des adultes handicapés* »,
Études et résultats n° 186, août 2002.
- Marie Anguis, Chantal Cases, Pierre Surault :
« *L'évolution des suicides sur longue période : le rôle des effets d'âge, de date et de génération* »,
Études et résultats n° 185, août 2002.
- Nelly Gouider : « *La conjoncture des établissements de santé publics et privés en 2001 – Résultats provisoires* »,
Études et résultats n° 184, juillet 2002.
- Nicole Coëffic : « *Les montants des retraites perçues en 2001 : en moyenne 1 126 euros bruts par mois pour les 60 ans et plus* »,
Études et résultats n° 183, juillet 2002.
- Denis Raynaud : « *Les déterminants individuels des dépenses de santé* »,
Études et résultats n° 182, juillet 2002.
- Magali Coldefy, Patricia Faure, Nathalie Prieto :
« *La santé mentale et le suivi psychiatrique des détenus accueillis par les services médico-psychologiques régionaux* »,
Études et résultats n° 181, juillet 2002.
- Claire BAUDIER-LORIN et Benoît CHASTENET :
« *Les bénéficiaires de l'aide sociale départementale en 2001* »,
Études et résultats n° 180, juillet 2002.
- Bénédicte BOISGUÉRIN :
« *La CMU au 31 mars 2002* »,
Études et résultats n° 179, juillet 2002.
- Roselyne KERJOSSE : « *L'allocation personnalisée d'autonomie au 31 mars 2002* »,
Études et résultats n° 178, juin 2002.
- Bureau des établissements de santé avec la collaboration de Frédéric BOUSQUET et de Namik TARIGHT :
« *L'activité des établissements de santé en 2000 : des évolutions diverses selon les secteurs hospitaliers* »,
Études et résultats n° 177, juin 2002.
- Blanche Le BIHAN avec la collaboration de Claude MARTIN, Marie-Ève JOËL et Anaïs COLOMBINI : « *La prise en charge des personnes âgées dépendantes en Allemagne, Espagne, France, Italie, Royaume-Uni et Suède : une étude de cas-types* »,
Études et résultats n° 176, juin 2002.
- Catherine BAC et Gérard CORNILLEAU :
« *Comparaison internationale des dépenses de santé : une analyse des évolutions dans sept pays depuis 1970* »,
Études et résultats n° 175, juin 2002.
- Sylvie Le MINEZ, Bertrand LHOMMEAU, Muriel PUCCI : « *L'impact des prestations familiales sur le revenu des ménages en 2001 : une estimation à l'aide du modèle de microsimulation INES* »,
Études et résultats n° 174, mai 2002.
- Murielle MONROSE : « *Les Fonds d'aide aux jeunes : bilan de l'année 2001* »,
Études et résultats n° 173, mai 2002.
- Didier BALSAN, Sandrine CHAMBARETAUD :
« *Les ventes d'anti-acides et d'anti-ulcéreux depuis vingt ans : des substitutions en faveur des médicaments les plus récents* »,
Études et résultats n° 172, mai 2002.

Pour obtenir *Études et Résultats*

Écrire au ministère de la Santé, de la famille et des personnes handicapées, secrétariat de rédaction de la DREES, 11, place des Cinq martyrs du Lycée Buffon, 75696 Paris cedex 14 ● Envoyer une télécopie au 01 40 56 88 00 ● Consulter l'intégralité des textes sur le site Internet du ministère www.sante.gouv.fr/htm/publication

Ministère des Affaires sociales, du travail et de la solidarité
Ministère de la Santé, de la famille et des personnes handicapées

11, place des Cinq martyrs du Lycée Buffon
75696 Paris cedex 14

Pour toute information sur nos publications récentes :

Internet : www.sante.gouv.fr/htm/publication

Tél. : 01 40 56 81 24



- un hebdomadaire :

Études et Résultats

consultable sur Internet

abonnement gratuit à souscrire auprès de la DREES

télécopies : 01 40 56 80 38

www.sante.gouv.fr/htm/publication

- trois revues trimestrielles :

Revue française des affaires sociales

revue thématique

dernier numéro paru :

« Sans-logis et squatters : auto-organisation et mobilisation collective »

n° 2, avril-juin 2002

Dossiers Solidarité et Santé

revue thématique

dernier numéro paru :

« Études diverses », n° 2, avril-juin 2002

Cahiers de recherche de la MiRe

- des ouvrages annuels :

Annuaire des statistiques sanitaires et sociales

Données sur la situation sanitaire et sociale en France

- et aussi...

Chiffres et indicateurs départementaux, édition 1998

Indicateurs sociosanitaires

comparaisons internationales - évolution 1980-1994

(Allemagne, Canada, États-Unis, France, Québec, Royaume-Uni)

Chiffres repères sur la protection sociale dans les pays de l'Union européenne

STATISS, les régions françaises

Résumé des informations disponibles dans les services statistiques des DRASS

consultable sur Internet :

www.sante.gouv.fr/drees/statiss/default.htm



Les revues et ouvrages sont diffusés par la Documentation Française

29, quai Voltaire - 75344 Paris cedex 07

tél. : 01 40 15 70 00

Internet : www.ladocfrancaise.gouv.fr